

La Réserve naturelle en pratique



Décret de création : n°97-905 du 1^{er} octobre 1997
Territoire : 7 communes de l'Isère et 4 de la Savoie
Superficie : 4 450 hectares (environ 20 km sur 3 km)
Propriétaires : communes 43 %, privés 31 %, Etat 26 %
Point culminant : Dent de Crolles, 2062 m
Point le plus bas : sous le col du Granier, 900 m

MISSIONS

- préserver les milieux, la faune, la flore, les éléments géologiques et le paysage,
- développer les connaissances sur ces patrimoines et suivre leur évolution,
- déterminer les espèces et les milieux les plus menacés ainsi que les moyens de les protéger, évaluer le résultat des opérations réalisées (plan de gestion),
- surveiller, sensibiliser et faire respecter la réglementation.

ACTIONS

- suivis scientifiques de l'évolution des milieux et de l'impact des différentes activités,
- préconisations de pratiques d'élevage et d'exploitation forestières adaptées à la conservation de la biodiversité,
- gestion des activités de loisirs pour limiter leur impact,
- soutien à la recherche dans divers domaines : biologie, archéologie, spéléologie...
- contribution aux réseaux de sites de préservation à l'échelle nationale.

FONCTIONNEMENT

Comme les 166 autres réserves naturelles nationales, les Hauts de Chartreuse ont fait l'objet d'un classement par l'État. Le Parc naturel régional de Chartreuse en est le gestionnaire depuis 2001. Instance de concertation, le comité consultatif regroupe les différents acteurs sous l'égide du Préfet : élus locaux, administrations, propriétaires, éleveurs, scientifiques, associations de protection de la nature, chasseurs, fédérations sportives... Le personnel de la Réserve naturelle est chargé de mettre en œuvre les opérations du plan de gestion sur le terrain et de faire appliquer la réglementation en partenariat avec d'autres services de l'État : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, Office National des Forêts, Gendarmerie nationale... Le financement est assuré en majorité par le Ministère en charge de l'environnement avec une participation des collectivités locales et de l'Union Européenne sur certaines actions.

Réglementation : mode d'emploi

Participez à la protection des Hauts de Chartreuse en respectant la réglementation.

Sont interdits principalement :



les chiens même tenus en laisse

Un chien, même s'il paraît inoffensif, est perçu comme un prédateur par les animaux sauvages ; il peut commettre des dégâts en toute saison.



la cueillette des plantes

Seuls la vulnérable et le thé des Alpes peuvent être prélevés dans la limite de ce qu'une main peut contenir.



l'accès à certaines zones fragiles

Un tiers du territoire est interdit à la chasse. L'escalade et le parapente sont réglementés sur certains secteurs.



les feux

En altitude, les foyers détruisent le sol pour de nombreuses années.



le camping

Seul le bivouac est autorisé (tente tolérée entre le coucher et le lever du soleil)

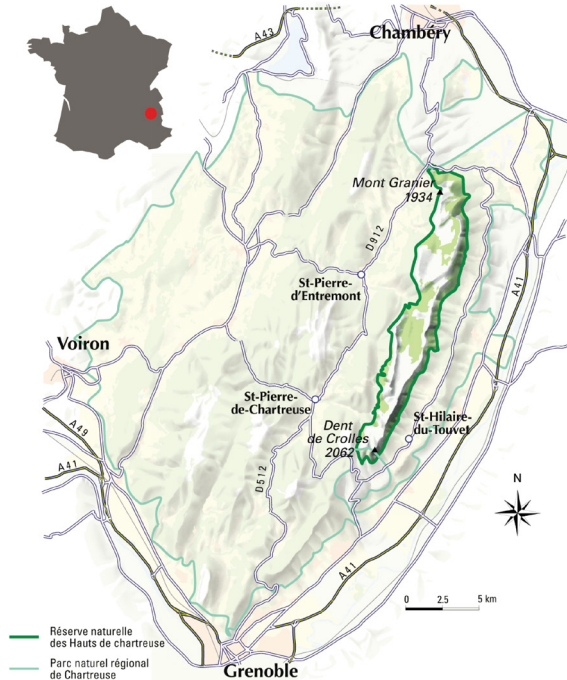


l'accès en véhicule motorisés



le dépôt de déchets

Un guide complet sur la réglementation de la Réserve naturelle est à votre disposition au Parc ou sur le site Internet.



Réserve Naturelle
HAUTS DE CHARTREUSE

Plus d'info sur :
www.parc-chartreuse.net



Réserve Naturelle HAUTS DE CHARTREUSE



Maquette : Izograph - imprimé sur papier 100 % recyclé avec des encres végétales par l'imprimerie des Eaux Claires

PARC NATUREL RÉGIONAL DE CHARTREUSE

Maison du Parc
38380 Saint-Pierre de Chartreuse
Téléphone : 04 76 88 75 20
Télécopie : 04 76 88 75 30
Mél. : accueil@parc-chartreuse.fr





Les Hauts de Chartreuse

Dans les préalpes calcaires du Nord, la partie Est du massif de la Chartreuse s'étend en un vaste monument rocheux bordé de hautes parois, du Mont Granier au Nord, à la Dent de Crolles au Sud. Accessible uniquement à pied, cet espace en partie modifié par l'homme a conservé une richesse naturelle exceptionnelle.

La Réserve naturelle des Hauts de Chartreuse a été créée en 1997 afin de sauvegarder le site, menacé par des projets d'aménagements touristiques. Elle a pour mission de protéger et gérer ce territoire pour que les diverses activités qui s'y exercent (élevage, exploitation forestière, randonnée,...) soient compatibles avec la préservation de la faune, de la flore et du paysage.



Un riche patrimoine

Plus de 700 espèces de plantes ont été recensées, une trentaine sont rares à l'échelle régionale. Les orchidées sont bien représentées, avec 27 espèces dont le sabot de Vénus et la racine de Corail. Dans les Alpes, la vulnéraire des Chartreux et la potentille luisante s'observent presque uniquement en Chartreuse.

Les forêts de montagne ayant conservé un caractère naturel abritent des espèces très représentatives, comme la chouette chevêchette. Le bois mort constitue l'unique habitat de nombreux insectes, comme la rosalie alpine, qui ne se reproduit que dans les hêtres.

Près de 75 espèces d'oiseaux se reproduisent sur le site dont le tétras-lyre, espèce très sensible au dérangement. En déclin dans les boisements trop clairs et les peuplements uniformes de résineux, la gélinotte a besoin d'un sous-bois varié.

Deux des couples d'aigles royaux du massif nichent dans les grandes parois rocheuses.

Sur les 50 espèces de mammifères présents, 23 sont des chauve-souris, dont plusieurs sont menacées en France.

Entre nature et homme

Les forêts montagnardes du bas principalement composées de hêtres et de sapins, sont exploitées pour leur bois. Sur les Hauts, les surfaces de calcaires favorisent la création d'un sol peu épais et fragile. Les forêts subalpines d'épicéas ont une croissance lente ; elles n'ont plus été exploitées depuis plus de 50 ans et sont d'une grande richesse biologique.

Vers les crêtes, les pins à crochets sont adaptés à des conditions climatiques difficiles et s'implantent sur la roche nue.

Les pâturages, installés sur des zones argileuses au sol plus riches, ont été déboisés suite à l'installation des premiers éleveurs, il y a 4 000 ans. Les vestiges archéologiques du vallon de Marcieu attestent de la présence humaine dès -10 000 ans.

Aujourd'hui, sur 5 alpages pâturés à la belle saison par environ 800 vaches et 2000 moutons, les éleveurs continuent d'utiliser un terrain difficile.

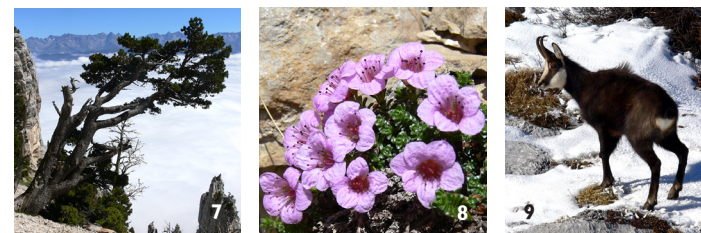
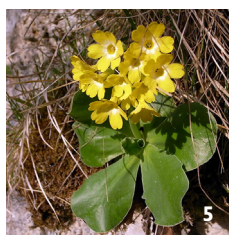
La mosaïque d'herbages, de landes et de forêts constitue un milieu original et fragile dont l'équilibre dépend des modes d'élevage et d'exploitation forestière.

Des forêts aux falaises

Certaines espèces n'ont subsisté après les périodes glaciaires que dans les pays nordiques et les massifs montagneux. Caractéristiques des forêts froides, la chouette chevêchette et la chouette de tengmalm nichent dans les arbres creusés par les pics. Le tétras-lyre et le merle à plastron occupent les landes buissonneuses, en lisières des alpages et des forêts. Plante pionnière des éboulis calcaires, la dryade à huit pétales est aussi une relique glaciaire.

Du fait de l'altitude moyenne de la Chartreuse, les espèces de l'étage alpin sont peu répandues. L'armeria des Alpes et le tabouret à feuilles rondes ne poussent que sur quelques crêtes. Le chocard à bec jaune et l'accenteur alpin nichent dans les parois rocheuses.

Après avoir presque disparu dans les années 1980, le chamois fréquente à nouveau les vires herbeuses en bordure de forêts. La marmotte, réintroduite à partir de 1950, a colonisé aujourd'hui la plupart des pierriers. Le bouquetin, dont les vestiges connus remontaient à 3000 ans, a été réintroduit en 2010 et 2011.



Un monde minéral

Les roches sédimentaires (calcaires et marnes) se sont déposées au fond d'une mer chaude entre -135 et -70 millions d'années. Lors de la formation des Alpes, à partir de -30 millions d'années, les couches rocheuses ont été plissées et soulevées. L'érosion n'a laissé en place que le fond d'un pli en forme de longue gouttière (synclinal perché) orienté Nord-Sud. Les parois de 300 m d'épaisseur sont constituées d'une couche de calcaires purs qui structurent le relief.

En dissolvant la roche, l'eau a creusé des réseaux de grottes qui figurent parmi les plus longs d'Europe (plus de 270 km explorés à ce jour). L'une de ces cavités abrite des milliers d'ossements d'ours des cavernes, espèce éteinte il y a 15 000 ans. Un musée dédié à cette découverte est proposé sur la commune d'Entremont le Vieux.

1. hétraie sapinaire
2. rosalie alpine
3. sabot de Vénus
4. chouette chevêchette
5. primevère à oreille d'ours
6. paroi calcaire lapiazée
7. pin à crochets
8. saxifrage à feuilles opposées
9. chamois
10. tétras lyre
11. clématite des Alpes
12. forêt d'épicéas
13. bouquetin mâle

